

Règlement Courir POUR ELLES 2018

ARTICLE 1 : L'organisateur

L'Association Courir POUR ELLES, située 64, rue du Dauphiné 69003 à LYON, **organise un événement sportif, caritatif et exclusivement féminin appelé Courir POUR ELLES.**

ARTICLE 2 : L'événement

L'événement « Courir POUR ELLES » se déroulera le **27 mai 2018 au Parc de Parilly**, 36 boulevard Emile Bollaert, 69500 Bron.

Cet événement, propose aux participantes 4 formats :

- Une course pédestre chronométrée de 10km (ouverte aux catégories Cadettes, Juniors, Espoirs, Séniors, Vétérans)
- Une course pédestre allure libre non chronométrée de 5 km (ouverte à toutes les féminines)
- Une marche de 5km (ouverte à toutes les féminines)
- Une séance de Yoga (ouverte uniquement aux femmes en soins)

ARTICLE 3 : Les inscriptions

Ouverture des inscriptions sur tous les formats le **1^{er} Janvier 2018** pour les individuelles.

Elles fermeront, soit lorsque le quota des **16 000 inscrites** sera atteint, soit le **dimanche 18 mai 2018** à minuit pour les formats **5km Allure Libre, 5km Marche et Yoga**.

Elles fermeront au plus tard le **27 Mars 2018** sur le **10km Chrono**, pour une question de validation des justificatifs médicaux et de personnalisation des dossards.

ARTICLE 4 : Les tarifs d'inscription

Formats	Tarifs
10km Chrono	25€
5km Allure Libre	20€
5km Marche	20€
Yoga	20€

ARTICLE 5 : Les justificatifs

Toutes les disciplines Courir POUR ELLES **sont ouvertes aux femmes selon les critères et obligations suivants :**

- Pour les **participantes de moins de 18 ans**, il n'est pas nécessaire de fournir une autorisation parentale **mais** dans l'inscription, un **responsable légal** doit être mentionné conformément au **formulaire d'inscription** à remplir.
- Les participantes à la course de **10 km chrono doivent être nées avant le 31 Décembre 2002** et donc avoir **au moins 16 ans** le jour de la course.
- Sur la **course de 10km chronométrée**, les participantes **doivent impérativement, avant le 27 mars 2018** télécharger :
 - **Pour les non-licenciées**, une copie d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou athlétisme ou course à pied)**, daté de moins d'un an à la date de la course (c'est-à-dire une date postérieure au 28 mai 2017). Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Vous pouvez télécharger un certificat médical type [ici](#).
 - **Pour les licenciées**, une copie de sa **licence** valable à la date de la course. Ces documents seront conservés par l'organisation pendant un an. Ci-dessous la liste des licences acceptées :
 - **Licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation.
 - **Licence délivrée par la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Aucun remboursement ne sera fait pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 6 : Le retrait des dossards :

Trois temps de retrait des dossards seront organisés :

- **Mercredi 23 Mai 2018** à la Maison des Associations de Charbonnières, place Marsonnat 69 260 Charbonnières-les-Bains de **11h à 16h**.
- **Samedi 26 Mai 2018** dans le 1^{er} Arrondissement de Lyon de **14h à 18h**.
- **Dimanche 27 Mai 2018** sur place au Parc de Parilly à **partir de 8h00**.

ARTICLE 7 : Les ravitaillements

Sur le parcours de **5km**, **deux postes de ravitaillement** seront mis en place : 1 sur le parcours et 1 à l'arrivée.

Sur le parcours de **10km**, **trois postes de ravitaillement** seront mis en place : 2 sur le parcours et 1 à l'arrivée.

ARTICLE 8 : Le chronométrage

Le **chronométrage du 10km sera effectué** grâce à un système électronique, **les résultats du 10km** seront affichés sur place et publiés sur le site internet de Courir POUR ELLES (www.courirpourelles.com).

Les participantes inscrites sur le 10 km et qui s'arrêtent au 5 km, ne seront pas classées.

ARTICLE 9 : Le parcours

En application de l'article 20 du règlement de la C.N.C.H.S., tout accompagnateur à bicyclette ou en roller est interdit. Seuls les signaleurs à vélos de l'organisation sont autorisés.

Les poussettes et les animaux ne sont pas autorisés.

ARTICLE 11 : L'assistance médicale

Une assistance médicale, par l'intermédiaire d'une société sera assurée sur le parcours, à l'arrivée et dans tout le village.

Toute participante autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Article 12 : La revente des dossards

Courir POUR ELLES s'est associée à PLAN D pour proposer une solution de revente des dossards au-delà de ce délai. Toutes les infos sur www.pland.fr.

ARTICLE 12 : L'annulation de l'événement

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrentes, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participantes ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 13 : L'image des participantes

L'organisation, les partenaires et les médias sont **autorisés à utiliser les images** fixes et audiovisuelles sur lesquelles apparaissent les concurrentes sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 14 : Les données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies par les inscriptions et les résultats de chronométrage sont nécessaires pour l'organisation de la course. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés et être cédées aux partenaires mentionnés sur le site internet www.courirpourelles.com ou tout document promotionnel de la course dans le cadre de prospection commerciale. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder

aux informations vous concernant, les faire rectifier ou vous opposer à leur utilisation en écrivant, par lettre simple à : Courir POUR ELLES – 64, rue du Dauphiné – 69003 LYON.

ARTICLE 15 : La responsabilité des organisateurs

Les organisateurs déclinent toute responsabilité **en cas de vol** ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

ARTICLE 16 : L'assurance

L'organisateur est couvert par une assurance de Responsabilité Civile. Les licenciées bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. **Il incombe aux autres participantes** de s'assurer personnellement.

ARTICLE 17 : La loi de consommation

Conformément à la loi CONSOMMATION, toute inscrite dispose de 14 jours pour demander l'annulation de son inscription, ainsi que le remboursement du montant versé.

ARTICLE 18 :

Toute concurrente reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement.